

SERVICE CIVIQUE APPEL A PROJET REGIONAL SOUTIEN AU DEVELOPPEMENT DU DISPOSITIF

CORSE - 2026

1. Préambule

Créé par la loi du 10 mars 2010, le service civique est devenu un élément central des politiques publiques visant à encourager l'engagement et l'autonomie des jeunes. Après une phase d'expansion quantitative, suivie d'un renforcement qualitatif, l'année 2026 constitue un tournant stratégique, avec l'intégration pleine et entière du service civique au sein des parcours d'engagement, de formation et d'insertion des jeunes.

Dans un contexte marqué par des enjeux majeurs de cohésion sociale, de santé mentale, de prévention des violences, de développement des compétences psychosociales, d'attractivité des métiers de la jeunesse et du sport ainsi que par la perspective des Jeux Olympiques et Paralympiques d'hiver 2030, la DRAJES de Corse souhaite accompagner des projets structurants, ancrés dans les territoires et à fort impact.

Cet appel à projets s'inscrit dans le cadre des orientations nationales portées par l'Agence du Service Civique pour l'année 2026, articulées autour de cinq grands thématiques de développement :

- Service civique écologique
- Service civique solidarité seniors
- Service civique international
- Service civique dans le sport
- Service civique dans les offres de proximité

2. Le contexte

Le Service Civique est un dispositif destiné à favoriser l'engagement des jeunes. Il garantit à toute personne âgée de 16 à 25 ans (et jusqu'à 30 ans pour les jeunes en situation de handicap) la possibilité de réaliser une mission d'intérêt général au sein d'une structure agréée par l'État.

En Corse, sur les 47 000 jeunes âgés de 16 à 29 ans, environ 11 000 sont inactifs ou en recherche d'emploi, 14 100 sont élèves, étudiants ou stagiaires, et 21 900 sont en activité professionnelle. L'ambition régionale pour 2026 est de permettre à un plus grand nombre de jeunes de 16 à 25 ans (jusqu'à 30 ans en situation de handicap) d'effectuer un Service Civique.

Il s'agit de faire du dispositif une étape à part entière dans les parcours d'engagement tout au long de la vie, de valoriser les expériences vécues à travers des actions et événements visibles et fédérateurs favorisant la participation active des jeunes, et de contribuer à l'acquisition de compétences utiles à la construction de leur projet d'avenir, tout en veillant au respect des exigences de qualité du dispositif.

Dans cette perspective, la DRAJES de Corse ainsi que les SDJES de Corse-du-Sud et de Haute-Corse entendent faciliter l'accès au Service Civique pour l'ensemble des jeunes du territoire, en garantissant un accompagnement pédagogique de qualité. Cette démarche vise également à renforcer l'attractivité, le dynamisme et l'équilibre des territoires, tout en contribuant à leur désenclavement.

Afin de soutenir le développement des missions de Service Civique, l'État accompagnera en 2026 plusieurs initiatives, dont un appel à projets intitulé « soutien au développement du dispositif du Service Civique » en Corse. Celui-ci vise notamment à atteindre l'objectif national d'élargissement du dispositif aux publics qui en sont aujourd'hui éloignés. Les financements attribués s'inscrivent en complément d'autres soutiens locaux.

Les porteurs de projets sont ainsi invités à rechercher des cofinancements, qu'ils soient publics ou privés. La subvention sollicitée ne pourra toutefois pas dépasser 80 % du coût total du projet présenté.

L'appel à projet est ouvert jusqu'au 27 mai à 12h (heure Paris).

3. Objectif de l'appel

Le présent appel à projets vise à impulser et soutenir, à l'échelle régionale et départementale, des actions favorisant à la fois le développement quantitatif et qualitatif de l'offre de missions de Service Civique, mais aussi et surtout l'augmentation de la demande, en particulier auprès des jeunes les plus en difficulté.

Les porteurs de projets retenus seront invités à concevoir, initier et déployer des actions structurantes, avec pour objectif de renforcer la promotion et la visibilité du Service Civique auprès des jeunes sur l'ensemble du territoire.

La commission de sélection accordera une attention particulière aux projets répondant aux critères d'éligibilité et s'inscrivant à la croisée des priorités territoriales et des axes thématiques mentionnés en page n°1.

Actions éligibles

En cohérence avec les orientations de la Directive Nationale d'Orientation 2025/2026, une attention particulière sera portée aux initiatives visant à :

- Développer l'engagement en milieu rural, notamment dans les zones identifiées comme prioritaires (Plaine-Orientale, Centre-Corse, Pasquale Paoli, Cap-Corse, Spelunca-Liamone, Alta Rocca, Celavu-Prunelli) ;
- Renforcer l'information à destination des jeunes, des associations et des collectivités locales ;
- Soutenir les petites associations qui souhaiteraient s'engager dans le Service Civique ;
- Développer le Service Civique auprès des sapeurs-pompiers de Corse-du-Sud ;
- Inscrire le Service au cœur du parcours d'engagement et d'insertion ;
- Développer des passerelles vers la formation, l'emploi, les dispositifs jeunesse et les métiers de la jeunesse et des sports ;
- Déployer des événements de valorisation du service civique notamment pour favoriser la mutualisation de projet ;
- Intégrer le Service Civique dans les parcours des publics les plus éloignés (JAMO, QPV, LGBTQIA+, RURALITE, HANDICAP) ;
- Structurer un réseau d'acteurs de l'engagement, notamment via le Comité de Coordination Régionale de l'Engagement.

Actions non éligibles

Ne pourront pas être retenues :

- Celles dont la cible est identique à 2025 ;
- Une association qui présente deux appels à projets ;
- les dispositifs liés à l'indemnisation des volontaires en Service Civique ;
- les actions ne contribuant pas directement à l'engagement en Service Civique ;
- les actions se substituant à un emploi salarié ou relevant d'un chantier ou dispositif d'insertion.
- Les actions favorisant la promotion individuelle de la structure porteuse.

4. Critères d'éligibilité des projets

Le présent appel à projet vise les organismes agréés Service Civique ou en phase d'être agréés dont le siège social est domicilié en Corse ou disposant d'une antenne en Corse. Le projet pourra être départemental ou régional.

Les structures éligibles sont :

- Les organismes publics à but non lucratif ;
- Les associations du rural et urbaines reconnues loi 1901 ;
- Les structures agréées Service Civique

L'appel à projet fera l'objet d'une concertation au niveau des services de l'État (DRAJES/SDJES) afin de s'assurer de la complémentarité des actions proposées.

5. Procédure et règles de candidature

5.1) Composition et dépôt du dossier de candidature

Les demandes de subvention devront parvenir à la DRAJES de Corse par voie dématérialisée, en utilisant le site « le Compte Asso ». (Demande de subvention en ligne).

Cette démarche est disponible en suivant le lien : <http://www.associations.gouv.fr/le-compte-asso.html>

Le code à saisir sur le « Compte Asso » est le suivant : 4741

Intitulé : « Développement territorial du Service Civique 2026 »

Des tutoriels d'utilisation du « Compte Asso » sont disponibles sur le lien ci-dessus.

Aucun dossier ne sera accepté par voie postale ou courriel.

5.2) Montant de la subvention

L'enveloppe mobilisable est de 37 000€ maximum.

Le seuil minimal de subvention par projet est de 2 000€

Le seuil maximal de subvention par projet est de 10 000€

5.3) Versement de la subvention

Les dossiers seront instruits par les services déconcentrés en charge du service civique (DRAJES et SDJES), puis examinés en comité de sélection avant la décision du délégué territorial de l'ASC.

5.4) Le calendrier 2026

- 28 avril : Diffusion de l'appel à projet sur le site « compte asso » ;
- 27 mai (12h) : Date et heure de limite de dépôt des dossiers ;
- 29 mai : Date limite réunion du comité de sélection ;
- 01 juin : Date limite **d'information aux lauréats** ;
- 02 juin : Date début des instructions paiements ;
- 29 juin : **Réunion générale avec les partenaires lauréats et services de l'Etat** ;
- 16 décembre : Date limite de demandes de **prolongation d'actions** pour 2027.

6. Bilans et évaluations des actions financières

Les organismes retenus s'engagent à organiser des réunions de suivi des actions, a minima en début, en fin et à mi- action et à rendre compte autant que de besoins sur l'état d'avancement des projets, auprès des référents territoriaux concernés.

A la fin de l'année 2026, les organismes retenus fourniront un bilan final des actions conduites, accompagné d'un compte rendu budgétaire.

En l'absence de transmission à la DRAJES des documents cités, celle-ci pourra procéder au recouvrement des sommes versées par l'émission d'un titre de perception.

7. Contacts

DRAJES Délégation Académique à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	
Mme Adeline GRISSETTI 04.95.29.67.71 / 06.22.80.20.71 adeline.grisetti@ac-corse.fr	
SDJES Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports	
SDJES 2B M. Jérôme TIMPANO 04.95.30.05.73 jerome.timpano@ac-corse.fr	SDJES 2A Mme Caroline NIVAGGIOLI 04.95.51.59.40 / 06.33.14.46.44 caroline.nivaggioli1@ac-corse.fr